

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

PRESDENCE DE LA REPUBLIQUE

ANNEE 1965 -I- N° 116 / PR-SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964, notamment en ses articles 17 et 35 ;
- VU le Décret N°103/PR-SGG du 1er décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- VU les nécessités de service,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Mr Alfred BOSSOU, Administrateur, Préfet du Département du Sud-Est, est nommé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, Chargé de Mission à la Présidence de la République.

Article 2 - Le présent décret qui prend effet pour compter du 1er décembre 1965, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 8 Décembre 1965

par le Président de la République
Chef du Gouvernement,

le Secrétaire d'Etat aux Finances, à l'Economie, au Développement Rural et à la Coopération,

A. BOYA

T. CONGACOU

Ampliatiions :

PR 4 - Ministères 4 - SGG 4 -
IAA 2 - Intéressé 1 - Trésor 4 -
DGF-DB-CF-SF-DC 5 - JORD 1.